

puté pour obtenir une lettre de recommandation car c'est donner aux gens à l'étranger l'impression qu'au Canada le droit de visiter notre pays est un droit consenti localement par les politiciens. Or, je ne pense pas que nous voulions donner cette impression.

Le processus devrait être équitable, non discriminatoire, et être mené de façon à permettre aux citoyens canadiens venus d'autres pays d'entretenir librement des contacts avec leurs parents et amis de leur ancienne patrie. À mon avis, ils sont traités de façon injuste du fait de la nature arbitraire du processus établi en vertu de la loi actuelle.

J'aimerais enfin citer le cas de deux personnes de ma circonscription, un couple dont le gendre avait invité sa belle-mère, aux Philippines, à venir leur rendre visite au Canada. Ils ne l'avaient pas vue depuis longtemps, elle se faisait vieille, et donc ils l'ont invitée au Canada. Cette personne voulait emmener son fils avec elle car elle ne se sentait pas assez forte pour faire le voyage seule. Ce n'est pas un petit voyage que de venir des Philippines au Canada. Elle ne se sentait pas capable d'entreprendre le voyage seule, elle avait peur d'être malade ou de se perdre, car elle ne maniait pas aussi bien la langue que sa fille et son gendre au Canada. Elle souhaitait que son fils l'accompagne.

Chose étrange, l'agent des visas a accepté le visa de la mère et rejeté celui de son fils, même s'il avait un emploi à temps plein aux Philippines où il travaillait pour une société de télécommunications, même s'il avait une famille qu'il allait laisser derrière lui pour accompagner sa mère durant cette visite, donc même si il avait une maison et un travail; on a jugé que sa paye aux Philippines était si basse qu'il allait probablement demeurer au Canada et essayer de décrocher un emploi ici où ses compétences lui permettraient d'obtenir un salaire beaucoup plus élevé.

C'est une façon arbitraire de prendre les décisions en question. On a rejeté la demande de visa du fils et du fait que la mère ne pouvait voyager seule, elle n'a pu venir rendre visite à sa fille. Là encore, les intéressés se sont adressés à moi en tant que député pour leur écrire une lettre de recommandation attestant de leur bonne réputation en tant que citoyens de Port Alberni.

Initiatives ministérielles

Le processus ne devrait pas être aussi arbitraire, et on ne devrait pas le politiser autant que nos agents des visas dans nos ambassades à l'étranger le font. Il devrait y avoir une procédure permettant aux gens qui habitent à l'étranger et qui veulent venir rendre visite à des membres de leur famille au Canada de présenter une demande de visa par écrit. Il s'agirait de traiter leurs demandes en fonction de certains critères connus des requérants.

Si on rejette leurs demandes, on devrait leur en donner les raisons et leur permettre de faire appel. À ce moment-là, dans le cadre de la procédure d'appel, le député peut-être ou d'autres personnes prêtes à faire des recommandations devraient intervenir.

Ce qui m'inquiète en l'occurrence, c'est qu'on refuse à des Canadiens qui viennent d'autres pays le droit d'avoir des contacts avec leur famille à la suite des décisions arbitraires prises dans nos bureaux des visas, nos ambassades et nos hauts-commissariats à l'étranger. J'espère que les modifications apportées à cette mesure législative remédieront à ce type de comportement discriminatoire et permettront aux Canadiens d'entretenir des contacts avec leur famille à l'étranger et de recevoir la visite de membres de leur famille.

• (1730)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je doute qu'un autre projet de loi touche d'aussi près à ce que représente réellement notre merveilleux pays. L'ouverture d'esprit et le respect des différences que l'on trouve au Canada font en sorte que de partout, des gens veulent y venir soit pour s'établir ou pour visiter des membres de leur famille, ou encore simplement pour voir et mieux connaître ce grand pays. Bien sûr, le Canada a fait la manchette partout dans le monde depuis deux ou trois mois. Il reste que bien des gens veulent encore se joindre à nous, car ils reconnaissent la diversité unique du Canada, tant du point de vue culturel que géographique et linguistique.

Nous sommes rendus à l'étape du rapport de ce projet de loi extraordinairement complexe où nous étudions des amendements précis. Quand j'ai examiné ce projet de loi, je n'ai pu m'empêcher de dire à mes deux collègues, les députés de Notre-Dame-de-Grâce et de Thunder Bay—Nipigon, qu'ils avaient dû avoir beaucoup de courage et d'enthousiasme pour s'attaquer à une mesure législative de cette ampleur dans le délai très court que le gouvernement leur avait accordé, afin de remédier aux principales inquiétudes qu'elle soulevait. Il faut noter surtout qu'ils